

Procès-verbal du Conseil Municipal du 24 octobre 2023

ORDRE DU JOUR :

1) Adoption du compte-rendu de la séance précédente,

2) Délibération :

- I. Espaces associatifs – Convention de mise à disposition
- II. Révision des Tarifs communaux au titre de l'année 2024
- III. Plan de financement – Travaux d'extension de l'atelier communal
- IV. Plan de financement – Acquisition pour 2024 de récupérateurs d'eaux pluviales
- V. Village d'Avenir – Candidature au dispositif

3) Informations et questions diverses :

- I. Travaux en cours
- II. Repas des aînés
- III. LOI AER (Accélération des Energies Renouvelables)
- IV. SIVOM des 5 vallées – Projet du Conseil Intercommunal des Jeunes
- V. Plan Local d'Urbanisme – Modification Simplifiée n°2
- V. Points d'informations
- VI. Retour des réunions extérieures

<u>Nombre de Conseillers :</u> En exercice : 10 Présents : 8 Pouvoirs : 2 Votants : 10	<u>Date de Convocation :</u> 20 octobre 2023 <u>Date d'affichage :</u> 20 octobre 2023
---	---

L'an deux mil vingt trois et le vingt quatre octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de TRANZAULT s'est réuni à la salle polyvalente sous la présidence de Monsieur Philippe VIAUD.

Présents : Philippe VIAUD, Chantal HIBERT, Damien FRADET, Guy BRULON, Richard GABILLAT
Eloïse PLANTUREUX, Julie CHONE et Eric DESMET

Absents excusés : Françoise FERRANDON a donné pouvoirs à Richard GABILLAT

Arlette LIMOUSIN a donné pouvoirs à Julie CHONE

Secrétaire de séance : Chantal HIBERT

ORDRE DU JOUR

1) Compte-rendu de la séance précédente

Le compte-rendu de la séance du 11 juillet 2023 est adopté à l'unanimité.

2) Délibérations :

I. Espaces associatifs – Convention de mise à disposition (Délibération N°27_24/10/2023)

A la suite des travaux de réhabilitation des bâtiments situés 8B et 10 rue de l'Abbé Caillaud, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée un projet de convention de mise à disposition de ces espaces aux associations ainsi qu'un règlement d'utilisation.

De plus, il propose que ces espaces puissent être proposé à la location auprès des particuliers. Pour ce faire il invite l'Assemblée à se prononcer sur le projet de convention ci-joint et à fixer les tarifs.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré

VU le Code Générale des Collectivités Territoriales,

Le Conseil municipal à l'unanimité,

* **DECIDE** de mettre à disposition gratuitement les locaux suscités aux associations domiciliées sur la Commune ;

* **REPORTE** l'approbation du projet de convention et le règlement intérieur présenté en annexe, à la prochaine séance du Conseil municipal.

II. Révision des Tarifs communaux au titre de l'année 2024 (Délibération N°28_24/10/2023)

Comme tous les ans, Monsieur le Maire expose à l'Assemblée la nécessité de réviser les tarifs communaux (jointes en annexe) pour l'année 2024.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Le Conseil municipal à l'unanimité,

* **DECIDE** de reconduire les tarifs 2023 pour l'année 2024.

III. Plan de financement – Travaux d'extension de l'atelier communal (Délibération

N°29_24/10/2023)

Par délibération n° 26_11/07/2023, le Conseil municipal a approuvé sur le principe l'extension de l'atelier communal pour une dépense estimée à 40.000,00 € HT environ.

Pour compléter les demandes de subvention, Monsieur le Maire présente les devis proposés par l'entreprise SAS CMD concernant l'extension ainsi que la réfection de la toiture de la partie existante pour un montant de 55 580,00 € HT.

Aussi, Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

Dépense = 55.580,00 €

Recette = FAR	10 000,00 € (18%)
DETR 2024	20 232,00 € (40 %)
Autofinancement communal	25 348,00 € (42%)

Soit un total de : 55 580,00 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré

VU le Code des Collectivités Territoriales,

VU le règlement du Fonds d'Action Rurale du département de l'Indre,

VU le règlement de la DETR,

Considérant les devis de l'entreprise SAS CMD transmis

Le Conseil municipal à l'unanimité,

* **RAPPELLE** leur approbation de réaliser l'extension de l'atelier communal et la réfection de la toiture de la partie existante comme proposé par Monsieur le Maire ;

* **APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus ;

* **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents se rattachant à ce dossier ;

* **CHARGE** Monsieur le Maire de compléter la demande de subvention déposée auprès du Département dans le cadre du FAR 2024 ;

* **CHARGE** Monsieur le Maire de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'État dans le cadre de la DETR.

IV. Plan de financement – Acquisition pour 2024 de récupérateurs d'eaux pluviales (Délibération

N°30_24/10/2023)

Par délibération n° 25_11/07/2023, le Conseil municipal a approuvé sur le principe l'acquisition de récupérateur d'eaux pluviales pour une dépense estimée à 12.000 € environ.

Pour compléter la demande de subvention déposée auprès du Département de l'Indre au titre du FAR « adaptation au changement climatique » 2024, l'entreprise PROLIANS MARTIN HEULIN a transmis un devis pour un montant de 12.057.90 € pour 3 Kits de 7.500 Litres.

Monsieur le Maire propose d'acquérir ces 3 kits de récupérateurs d'eaux pluviales et les installer au niveau de l'Église et de la salle des fêtes.

Aussi, Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

Dépense = 12 057,90 € HT

Recette = FAR « adaptation au changement climatique »	6 028,95 € (50%)
Autofinancement communal	6 028,95€ (50%)

Soit un total de : 12 057,90 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré

VU le Code des Collectivités Territoriales,

VU le règlement du Fonds départemental d'Adaptation au changement climatique de l'Indre,

Considérant les devis de l'entreprise PROLIANS MARTIN HEULIN transmis

Le Conseil municipal à l'unanimité,

* **RAPPELLE** leur approbation pour acquérir un système de récupération des eaux pluviales,

* **APPROUVE** l'organisation proposée ci-dessus par Monsieur le Maire,

* **APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus,

* **CHARGE** Monsieur le Maire de compléter la demande de subvention déposée auprès du Département dans le cadre du FAR « adaptation au changement climatique » ;

* **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet.

V. Village d'Avenir – Candidature au dispositif (Délibération N°31_24/10/2023)

Dans le cadre de son action en faveur des communes rurales engagée depuis 2017 et après les programmes « action cœur de ville » et « petites villes de demain », le gouvernement poursuit sa politique d'accompagnement des collectivités avec la mise en œuvre d'un nouveau programme d'ingénierie à destination des communes rurales dénommé « Villages d'Avenir ».

Ce programme a pour objectif, grâce au recrutement par l'État de deux chefs de projet compétents pour l'ensemble des villages d'avenir du département, d'offrir un accompagnement en ingénierie pour aider les Communes ou groupements de Communes sélectionnées à concevoir puis porter leurs projets.

Le préfet de l'Indre, par sa lettre-circulaire du mois de septembre 2023, propose aux Communes de moins de 3 500 habitants de faire acte de candidature pour bénéficier de ce programme qui sera opérationnel dès le début de l'année 2024.

En ce sens, Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a déposé une candidature groupée avec les Communes de FOUGEROLLES, MERS-SUR-INDRE et MONTIPOURET concernant la réhabilitation de l'ensemble des bâtiments dit « Grand Maison » qui pourrait regrouper, la création d'un logement et d'un lieu de convivialité (*tiers lieu, commerce rural, ...*) en répondant à la sobriété énergétique et l'adaptation aux effets du changement climatique. L'étude de faisabilité pourra être commandée en 2024 avec un calendrier de travaux programmé sur 2024-2025.

Le Conseil municipal à l'unanimité,

* **ACCEPTE** d'inscrire la candidature de la commune dans ce dispositif.

3) Questions diverses

Travaux en cours

Cantine : Merci aux élus et bénévoles pour les travaux de nettoyage et de peinture de la cantine effectués au mois d'août et pour la pose du carrelage (dans l'extension) cette semaine.

Place de l'Église : A la suite de l'ouverture et fermeture des tranchées, les pelouses ont été refaites.

Chemins : Broyage, élagage et sablage en cours malgré les pannes diverses du matériel et la disponibilité partielle de l'agent du SIVU.

Un groupe de travail avec les agriculteurs, les agents communaux, des élus et des personnes de sensibilités différentes sera mis en place en décembre 2023 pour la gestion et l'entretien des chemins en fonction des priorités, des pratiques et de la préservation de la biodiversité.

Salle des fêtes : installation prochaine d'un essuie-mains électrique, nouvelle porte d'entrée principale commandée. Devis demandés pour la réfection de la toiture en raison de fuites d'eaux récurrentes.

Espace « Mailloche »: un frigo et une porte coulissante contribuent à améliorer le confort des sculpteurs. La Matériel communal : devis à prévoir pour réparation de la remorque transportant la ramée.

Repas des aînés

Une réunion préparatoire est prévue le mardi 07 novembre 2023 à 18h30, la date du repas sera fixée ce jour-là (03 ou 10 décembre 2023).

LOI AER (Accélération des Énergies Renouvelables)

La loi d'accélération des Énergies renouvelables entrée en vigueur le 10 mars 2023 doit permettre de développer ou de poursuivre le développement ENR (énergies renouvelables) sur le département en accord avec les objectifs nationaux et régionaux (SRADDET) dont l'objectif est de couvrir à 100% la consommation énergétique par des ENR en 2050.

Ainsi la Commune doit, après concertation du public, par délibération et avant le 30 novembre 2023, identifier des zones de développement ou d'exclusion des différentes énergies ; éolien/ photovoltaïque au sol sur terres incultes/photovoltaïque sur toitures et ou parking/agrivoltaïsme /méthanisation...

Cette délibération sera ensuite transmise à la CDC qui doit débattre en Conseil communautaire de l'ensemble des projets avant le 15 décembre 2023.

Le projet sera présenté sous forme de cartographie à l'échelle de la CDC.

Cette planification collective doit permettre la maîtrise du développement, respecter les enjeux du territoire par le choix de la localisation en tenant compte du patrimoine et de l'environnement et redonner un rôle majeur aux collectivités face aux porteurs de projets privés.

Il pourra aussi s'inscrire dans le futur PLUI.

A Tranzault des propriétaires et/ ou exploitants agricoles sont déjà sollicités pour des projets en agrivoltaïsme sur des surfaces de 20 à 30 ha, avec la promesse de rémunération allant jusqu'à 5.000€ par ha et par an et une indemnité pour la Commune.

Au sujet de l'agrivoltaïsme un débat s'instaure autour du bienfait ou non de ces installations dans les prairies, de leur impact visuel, du service rendu, du complément de revenus en découlant et de la possible attractivité pour l'installation de jeunes agriculteurs.

Un consensus se dégage pour le photovoltaïque sur les bâtiments publics et la Commune est peu concernée par le photovoltaïque au sol n'ayant pas de terres incultes.

L'éolien ?

La méthanisation ?

La biomasse est en place (Chaudière à bois déchiqueté alimentant les bâtiments et logements communaux).

La réflexion est engagée et une délibération sera prise au prochain Conseil en tenant compte de la consultation publique par le biais d'une information accompagnée d'un questionnaire diffusé auprès des habitants pour recueillir leurs avis.

SIVOM des 5 vallées

Par suite du décès de Mme Jeanine SAULLE un nouveau bureau est en place :

Président : Philippe VIAUD

Vices -présidents : Emilie BARON / Jérémie SOULAT/ Richard GABILLAT

Pour cette nouvelle mise en place le bureau se réunit tous les 15 jours

Conseil Intercommunal des Jeunes : Les jeunes envisagent de créer un parcours VTT qui relieraient les 5 communes du SIVOM. Ce circuit devra être sécurisé pour permettre à chacun de se retrouver sans craindre la circulation des voitures et sera utilisé pour illustrer les JO 2024. Une réunion préparatoire se déroulera le 14 novembre, Guy BRULON président du club VTTranzault est cordialement invité.

Plan Local d'Urbanisme – Modification Simplifiée n°2

Modification des zones de recul en zone NH approuvée en CDC après mise à disposition du public.

Points d'information

Pour fêter **Halloween** l'association des parents d'élèves du SIVOM des 5 vallées organise une promenade dans le bourg de Tranzault le 31 octobre 2023. Un flyer sera distribué dans les boîtes aux lettres des habitants du bourg.

CAUE

Après la visite technique de l'architecte en juillet 2023 nous sommes dans l'attente d'une proposition de projet de restauration de la « grand- maison ».

Fonds vert

Inscription du projet de rénovation de l'éclairage public (*ensemble des lampadaires actuels remplacés par un éclairage LED*) pour un montant total prévisionnel de 22.326,00 € HT (*devis entreprise SEGEC*) avec demande de subvention à hauteur de 80% auprès du fonds vert.

PLUI

Le travail de règlement et de zonage se poursuit et concernant les possibles changements de destination des bâtiments agricoles. Un pastillage devra être effectué par le biais de la mise à jour d'un tableau de relevés du patrimoine bâti. Une information sera (de nouveau) diffusée auprès des habitants.

Retour des réunions extérieures

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Conseil communautaire du 18 octobre 2023

Urbanisme Approbation de la modification simplifiée du PLU de Tranzault sur les zones de recul en NH

Comptes rendus des réunions de PLUI : travaux sur le règlement et sur les zonages

Loi d'accélération des énergies renouvelables : délibération dans les communes à faire avant fin novembre

Tourisme Agenda de la basilique géré dorénavant par la maison du tourisme. Création d'une application numérique pour la visite.

« Tour du val de Bouzanne » : L'étude de faisabilité gratuite est confiée à un bureau d'études dans le cadre de L'ANCT.

« L'Indre à vélo » et « St Jacques à vélo »: Boucles rattachements à définir aux circuits avant février 2024.

Économie Refus du conseil concernant le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur la zone du FAY d'une surface 14.000m².

Problèmes avec la maîtrise d'œuvre et les assurances concernant les travaux du gymnase de CLUIS.

Ordures ménagères Changement d'un employé qui ne donnait pas satisfaction ;

Une étude va être commandée pour le ramassage en porte à porte lieu et place de l'apport volontaire actuel en point de tri (débat sur le cahier des charges) ;

Pas de décision prise pour le ramassage des déchets humides (loi en vigueur au 1^{er} janvier 2024) et l'éventuelle perte de subvention du fonds vert pour cette mise en place ...une dérogation va être demandée. M.GUENIN suggère une augmentation de 5% de la redevance d'OM (à réfléchir) pour le prochain budget.

Pouvoir de police Transfert du pouvoir de police de la publicité à la CDC acceptée.

Transports scolaires Baisse des coûts de 4.600€ à 3.300 € pour les arrêts dérogatoires

Compétence « logement » Revient aux communes

Divers Une demande groupée a été instruite auprès de Village d'Avenir pour les Communes de Mers/Montipouret/ Tranzault/ Fougerolles afin de bénéficier d'un accompagnement en ingénierie. Pour notre Commune cela concerne notre projet de création d'un tiers lieu mais seuls 20 projets seront retenus.

Assainissement collectif et autonome : au 1^{er} janvier 2026, la compétence passe à la CDC.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire a levé la séance à 22h20

Prochain conseil municipal prévu le 28 novembre 2023

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération N°27_24/10/2023 = Adopté à l'unanimité
Espaces associatifs – Convention de mise à disposition

Délibération N°28_24/10/2023 = Adopté à l'unanimité
Révision des Tarifs communaux au titre de l'année 2024

Délibération N°29_24/10/2023 = Adopté à l'unanimité
Plan de financement – Travaux d'extension de l'atelier communal

Délibération N°30_24/10/2023 = Adopté à l'unanimité
Plan de financement – Acquisition pour 2024 de récupérateurs d'eaux pluviales

Délibération N°31_24/10/2023 = Adopté à l'unanimité
Village d'Avenir – Candidature au dispositif

Le Maire

La Secrétaire de séance

Philippe VIAUD

Chantal HIBERT